Informations de base

2020/2154(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2019 : Agence européenne pour l'environnement (EEA) **Subject** 8.70.03.09 Décharge 2019	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	08/09/2020
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHRISTOFOROU Lefteris (EPP) RÓNAI Sándor (S&D) CSEH Katalin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	CANFIN Pascal (Renew)	10/09/2020

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/06/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0288	
15/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

22/03/2021	Vote en commission		
30/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0080/2021	
27/04/2021	Débat en plénière		
28/04/2021	Décision du Parlement	T9-0178/2021	Résumé
24/09/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2154(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/03866

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE657.206	08/01/2021	
Avis de la commission	ENVI	PE658.871	01/02/2021	
Amendements déposés en commission		PE680.781	04/03/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0080/2021	30/03/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0178/2021	28/04/2021	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05793/2021	05/02/2021	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2020)0288	29/06/2020	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2021/1574
JO L 340 24.09.2021, p. 0219

Décharge 2019 : Agence européenne pour l'environnement (EEA)

2020/2154(DEC) - 28/04/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 613 voix pour, 82 contre et 3 abstentions, de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour l'exercice 2019 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2019 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 603 voix pour, 87 contre et 1 abstention, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2019 était de 75.663.812 EUR, soit une hausse de 14,99% par rapport à 2018. Le budget de l'Agence provient principalement du budget de l'Union (86,85%) et des contributions dans le cadre d'accords spécifiques, à savoir le programme Copernicus (13,15%).

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a salué les efforts de suivi du budget déployés au cours de l'exercice 2019 qui se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 99,99%, ce qui représente une hausse de 0,04% par rapport à l'exercice 2018. Il est toutefois préoccupé par le taux d'exécution des crédits de paiement qui s'élevait à 89,83% (soit une baisse de 1,23% par rapport à l'exercice précédent).

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, le personnel, les marchés publics, la durabilité, la prévention des conflits d'intérêts et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Agence fournit en toute indépendance des informations dignes de foi en matière d'environnement: ses publications sont de qualité et la section «cartes et données» est la plus consultée sur le site internet de l'Agence, avec plus de 2,75 millions de vues;

- l'Agence a mis en place de nouveaux flux de données pour la surveillance des émissions de CO2 des nouveaux véhiculaires utilitaires lourds, apporté son appui à la mise en œuvre de la gouvernance de l'union de l'énergie et poursuivi la rationalisation de la communication d'informations relatives à l'environnement;

- en collaboration avec d'autres agences compétentes de l'Union, l'Agence a publié un rapport environnement sur l'aviation européenne et a planifié un observatoire virtuel innovant de l'Union européenne sur le changement climatique et la santé;

- l'Agence s'est engagée à être plus visible dans les médias, sur l'internet et sur les réseaux sociaux afin de faire connaître son action;

- au 31 décembre 2019, les postes au tableau des effectifs étaient pourvus à hauteur de 96,77%, 3 fonctionnaires et 117 agents temporaires étant engagés sur les 124 postes autorisés au titre du budget de l'Union. Toutefois, l'équilibre entre les hommes et les femmes est inexistant dans l' encadrement supérieur et le conseil d'administration;

- l'Agence dit avoir pris des mesures pour qu'à l'avenir, toute modification d'un contrat, et notamment de son plafond budgétaire, soit formalisée par un avenant et pour rappeler aux agents responsables des finances de toujours vérifier que le budget disponible pour les contrats se situe sous les plafonds avant d'attribuer des marchés spécifiques;

- l'Agence a pris des mesures pour garantir la transparence, prévenir et gérer les conflits d'intérêts et protéger les lanceurs d'alerte; les députés ont appelé à la création d'un cadre déontologique commun à toutes les institutions et agences de l'Union;

- l'Agence s'efforce de mettre en place un lieu de travail économiquement efficient et respectueux de l'environnement et de prendre des mesures pour réduire son empreinte carbone et sa consommation d'énergie.

L'Agence s'est préparée au retrait du Royaume-Uni de l'Union, notamment en préparant ses systèmes informatiques correspondants en 2019.